Décision n° 2014-0802
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 juillet 2014
portant renouvellement d'autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisation d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 15 juillet 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les sociétés citées dans l'annexe jointe sont autorisées à poursuivre l'utilisation des fréquences, précédemment assignées, qui y sont mentionnées, pour l'exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre ou maritime, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 – La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la date de fin de la précédente autorisation jusqu'au 31 décembre 2019.

Les titulaires font connaître à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur souhait de voir renouveler la présente autorisation d'utilisation de fréquences dans les conditions qui leur seront notifiées au moins un an avant sa date d'échéance.

Article 3 – La présente décision ne dispense pas de la délivrance des autres autorisations nécessaires à la mise en place des réseaux concernés, notamment de l'avis ou de l'accord de l'Agence nationale des fréquences en application de l'article R.20-44-11 du CPCE.

Article 4 – Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié, susvisé.

Article 5 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-0802
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 15 juillet 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Renouvellement
Autorisation jusqu'au 31/12/2019

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
200900669	ARCELORMITTAL ATLANTIQUE	59 GRANDE SYNTHE	1 VHF
200900711	FEDERATION FRANCAISE DE SKI	38 HUEZ	2 VHF
200900712	FEDERATION FRANCAISE DE SKI	74 CHAMONIX MONT BLANC	2 VHF
200900713	FEDERATION FRANCAISE DE SKI	73 TIGNES	3 VHF
200900771	SAGETS	74 LES GETS	1 VHF
200900978	ERSA	13 MARSEILLE	1 UHF
200900979	SECOURISTES FRANCAIS CROIX	68 ESCHENTZWILLER	1 VHF*
200900980	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200900981	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200900982	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200900983	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200900984	TRAG SECURITE	92 ISSY LES MOULINEAUX	2 UHF
200900986	ASSISTANCE AMBULANCE	44 NANTES	1 UHF
200900987	COMMUNE DE CLERMONT FERRAND	63 CLERMONT FERRAND	3 UHF
200900989	IMHOTEP CREATION	38 PONT EVEQUE	1 UHF
200900990	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	50 YVETOT BOCAGE	1 UHF
200900992	SECURIMAN	57 LONGEVILLE LES METZ	1 UHF
200900997	DEUX ALPES LOISIRS SA	38 MONT DE LANS	3 UHF
200900998	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	37 TOURS	2 VHF
200900999	BOREALIS CHIMIE	77 GRANDPUITS BAILLY CARROIS	1 VHF
200901000	COMMUNE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	13 LA PENNE SUR HUVEAUNE	2 UHF
200901001	COMMUNE DE CRAN GEVRIER	74 CRAN GEVRIER	2 UHF
200901004	SECURIMAN	57 LE BAN ST MARTIN	1 UHF*
200901005	CARPOSTAL MACON SAS	71 MACON	2 UHF
200901006	VIGIURBI SECURITE PRIVEE	94 THIAIS	1 UHF*
200901008	COMMUNE DE SENAS	13 SENAS	2 VHF
200901009	RIVE DROITE ENVIRONNEMENT	33 CENON	1 UHF
200901010	DIR INTERREG SCES PENITENTIAIRES	76 ST AUBIN ROUTOT	10 UHF
200901014	FRANCE TELEVISIONS	75 PARIS	2 UHF
200901016	COMMUNE DE ORLEANS	45 ORLEANS	2 UHF
200901017	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	01 INJOUX GENISSIAT	1 UHF
200901018	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	01 INJOUX GENISSIAT	1 UHF
200901019	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	01 INJOUX GENISSIAT	1 UHF
200901020	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	01 INJOUX GENISSIAT	1 UHF
200901021	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	69 PIERRE BENITE	1 VHF
200901022	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	69 PIERRE BENITE	1 UHF
200901023	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	69 PIERRE BENITE	1 UHF
200901025	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	26 BOURG LES VALENCE	1 UHF
200901026	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	26 BOURG LES VALENCE	1 UHF
200901027	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	26 BOURG LES VALENCE	1 UHF
200901028	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	26 SAULCE SUR RHONE	2 UHF
200901029	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	26 SAULCE SUR RHONE	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
200901030	AUCHAN FRANCE	55 SAVONNIERES DEVANT BAR	1 UHF
200901031	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	26 CHATEAUNEUF DU RHONE	1 UHF
200901032	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	84 CADEROUSSE	1 UHF
200901033	CEMEX BETONS SUD EST	83 LE LUC	1 UHF
200901034	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	84 CADEROUSSE	1 UHF
200901035	COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	84 CADEROUSSE	2 UHF
200901036	SODEXO EN FRANCE	78 GUYANCOURT	2 UHF
200901038	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	78 RAMBOUILLET	2 UHF
200901041	SABLIERES DE GOUEX	86 GOUEX	1 UHF
200901044	ICADE PROPERTY MANAGEMENT	93 BAGNOLET	2 UHF
200901045	MAP HANDLING NANTES	44 BOUGUENAIS	2 UHF
200901047	REGIE MUNICIPALE L'ABATTOIR DE LIMOGES	87 LIMOGES	2 UHF
200901049	RHENUS LOGISTICS FRANCE	39 TAVAUX	3 UHF
200901051	RADIO-SERVICE PLUS	22 ST BRIEUC	2 UHF
200901053	SYMAT	65 BOURS	1 VHF
200901054	AUBERT ET DUVAL	63 LES ANCIZES COMPS	1 UHF
200901055	RADIO-SERVICE PLUS	62 BOULOGNE SUR MER	2 UHF
200901063	OPCI UIR 1	94 IVRY SUR SEINE	2 UHF
200901066	KOYO BEARINGS MOULT SAS	14 MOULT	1 UHF
200901076	TRANSPORTS AGGLOMER MONTPELLIER	34 MONTPELLIER	1 UHF
200901077	COMMUNE DE LYON	69 LYON	1 UHF
200901078	COMREST	69 LYON	2 UHF
200901079	SITA OISE	60 VILLERS ST PAUL	1 UHF

* : les fréquences marquées d'un astérisque sont attribuées en partage et sans garantie de protection, pour une utilisation de façon localisée autour d'un site dont l'emplacement peut varier dans le temps